|  |
| --- |
| **CASNAV** Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs  |
| **CDEN** Le conseil départemental de l'éducation nationale joue principalement un rôle consultatif pour tout ce qui se rapporte à la carte scolaire départementale du 1er degré et à la scolarisation des élèves dans les collèges. |
| **CLAS** Le contrat local d’accompagnement à la scolarité (Clas) s’adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de toutes les conditions nécessaires pour s’épanouir et réussir à l’école. L’orientation des enfants se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants. D’autres partenaires peuvent participer à l’orientation des enfants : travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs dans le cadre de dispositifs plus large (PEDT par exemple).  Les actions conduites dans le cadre du Clas ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l’école. Elles sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire en petit groupe (8 à 12 enfants maximum) et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants.  Chaque groupe d’enfants est encadré par 2 intervenants professionnels et/ou bénévoles. Les parents doivent être associés aux actions, dans un souci de faciliter la compréhension du système scolaire et leur permettre ainsi une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. |
| **CEC** Conseil Ecole Collège |
| **CIVIS** Contrat d’insertion dans la vie sociale |
| **CLIVE** entre de Liaison et d’Information Voyage Ecole |
| **CNED** Centre National d'Enseignement à Distance |
| **DARF** droit au retour en formation |
| **DGESCO** Direction Générale de l'Enseignement Scolaire |
| **DIHAL** Délégation interministérielle à l’hébergement et à l’accès au logement |
| **DSDEN** Direction des services départementaux de l'éducation nationale |
| **EANA** élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire français |
| **EFIV** enfants de familles itinérantes et de voyageurs |
| **ÉPIDE** Établissement pour l'insertion dans l'emploi Les centres Épide proposent un accompagnement pour faciliter l’insertion professionnelle. Il existe 20 centres Épide répartis dans toute la France. |
| **EPLE** Établissement Public Local D’enseignement  |
| **FOQUALE** Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) Les réseaux FOQUALE rassemblent les acteurs de l'éducation nationale intervenant dans la prise en charge des jeunes sortis sans diplôme ni un niveau suffisant de qualification : établissements, CIO, MLDS, structures de retour à l'école (SRE) de type micro lycée. |
| **GPDS** Groupe de prévention contre le décrochage scolaire - Il est présent dans tous les collèges et les lycées. Le GPDS est composé des différents acteurs de l'établissement : chef d'établissement, conseiller principal d'éducation, psychologue de l'Éducation nationale, professeurs et personnels sociaux et de santé. |
| **IA-DASEN** Inspecteur d’Académie – Directeur Académique des Services de l’Éducation Nationale |
| **IA-IPR** inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux |
| **IEF** Instruction En Famille |
| **IEN** Inspecteur Éducation Nationale |
| **Les classes relais**, dont la durée d'accueil peut varier de quelques semaines à plusieurs mois (six mois pour les poly-exclus directement affectés par l’IA-DASEN), sans toutefois excéder une année scolaire, peuvent bénéficier d’un partenariat relevant de la protection judiciaire de la jeunesse. |
| Les **E2C** (écoles de la deuxième chance) permettent à des jeunes motivés, sans diplôme ni qualification professionnelle ou titulaires d'un CAP, bac pro ou bac d’intégrer une école dédiée à la construction de leur projet d’insertion sociale et prof. |
| **MEN** Ministère Éducation Nationale |
| **MLDS** mission de lutte contre le décrochage scolaire  |
| **MLDS** mission de lutte contre le décrochage scolaire |
| **PAFI** Parcours Aménagé de Formation Initiale - Encadrer et formaliser la possibilité donnée à un élève âgé de **15 à 18 ans**, repéré comme en risque ou en voie de décrochage, de pouvoir sortir temporairement d’un établissement et plus largement du milieu scolaire afin de « respirer » et de prendre du recul, tout en intégrant des activités encadrées (de nature associative, culturelle, professionnelle, sportive…), proposées par l’établissement ou bien par le jeune lui-même. |
| **PAI** Projet d’Accueil Individualisé |
| **PID** Parcours Individualisé Dérogatoire  |
| **PIDRE** parcours individualisé dérogatoire de Réussite Éducative - Projet Individuel Dérogatoire de Réussite ÉducativeDispositifs d’aide et de soutien pour la réussite des élèves. Dispositifs à vocation transitoire et comportant des aménagements d’horaires et de programmes, proposés à l’élève avec l’accord de ses représentants légaux. Loi : article L. 122-1-1 du Code de l’Éducation Décret n° 2005-1013 du 24 août 2005 |
| **PPRE** programme personnalisé de réussite éducative |
| **PSAD** Les « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » constituent un mode de coordination partenarial des acteurs locaux de la formation, de l'insertion et de l'emploi, ainsi que des autres acteurs susceptibles de contribuer à la prise en charge des jeunes concernés (points ou bureaux jeunesse, E2C-écoles de ... |
| **SIEI** Système Interministériel d’Échanges d’Informations - Depuis 2011, à raison de deux campagnes par an (octobre-novembre et mars-avril), il permet le repérage des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme, par croisement de bases de données au niveau national et interministériel (éducation nationale, agriculture, CFA et missions locales). Les listes nominatives des jeunes repérés sont transmises aux responsables des plates-formes de suivi et d’appui aux jeunes décrocheurs : les directeurs des Centres d’Information et d’Orientation **CIO**. Chaque campagne permet le repérage d’environ 3500 jeunes au niveau régional. Le signalement des jeunes : il peut être effectué par les établissements scolaires, le réseau FOQUALE, les professionnels du réseau **ESPERO** |
| **SPRO S**ervice Public Régional de l'Orientation |
| **SRE** structures de retour à l’école  |
| **UPS** Unités Pédagogiques Spécifiques |